

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Embargo : le 24 avril 2025, 11 h**

### **Les policiers de la province veulent stopper les collisions impliquant des appareils de transport personnel motorisés**

**Sherbrooke, le 24 avril 2025** – La croissance rapide de l'utilisation des appareils de transport personnel motorisés (ATPM) s'est traduite, pour les années 2023 et 2024, par plus de 120 collisions causant des blessures, dont trois mortelles et 11 blessés graves. Afin de freiner la tendance et protéger la vie humaine, les policiers ont dû remettre une série de constats d'infraction, dont 60% à des personnes qui ne portaient pas de casques.

De son côté, l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, lancent aujourd'hui la capsule de prévention **En tout temps, je suis prudent !** La diffusion de cette capsule coïncide avec le début d'une Opération nationale concertée (ONC) sur le partage de la route.

*« On peut constater une hausse notable de l'utilisation des ATPM. Dans une circulation de plus en plus intense, surtout en milieu urbain, chaque conducteur doit faire preuve de prudence quant aux autres usagers de la route plus petits que lui. Les utilisateurs d'ATPM sont nécessairement plus susceptibles de subir des blessures, parfois graves, lors d'une collision. Alors il faut leur faire attention »* lance Pierre Brochet, président de l'ADPQ.

*« Notre mission : veiller à ce que la mobilité se fasse en toute sécurité, quel que soit le moyen utilisé. Puisque l'utilisation croissante des ATPM comme moyen de déplacement se confirme, il est essentiel de sensibiliser la population à leur existence afin d'assurer la protection de tous les usagers de la route. Ensemble, veillons à maintenir une cohabitation sécuritaire et respectueuse sur notre réseau routier. »*

*Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable*

Le lancement de la capsule et le début de l'ONC font partie des moyens déployés par l'ADPQ pour mettre en lumière le travail des policiers qui, quotidiennement, sauvent des vies, préviennent la criminalité et protègent la population.

L'ADPQ remercie le ministère de la Sécurité publique pour sa contribution financière dans l'avancement du plan d'action sur la valorisation de la fonction policière.

-30-

**Renseignements :**

Richard Leblanc, responsable des communications

**Association des directeurs de police du Québec (ADPQ)**

Cell : 514 730-3426

[richard.leblanc@adpq.qc.ca](mailto:richard.leblanc@adpq.qc.ca)

Relations avec les médias

**Direction générale des communications**

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Tél. : Québec : 418 644-4444

Montréal : 514 873-5600

Sans frais : 1 866 341-5724